

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 435

présenté par

Mme Chapelier et M. El Guerrab

-----

**ARTICLE PREMIER****CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL**

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 39 par les mots :

« et dédie *a minima* 50 % de l'aide publique au développement française aux services sociaux de base ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que la France se fixe pour objectif d'allouer 50% de l'APD aux Services Sociaux de Base d'ici 2022.

En 2018, la France consacrait moins de 20% de son APD totale aux services sociaux de base (SSB), tels que la santé, l'éducation, l'eau, l'assainissement et l'hygiène ou encore les systèmes de protection sociale. Depuis, la Covid-19 a exacerbé encore davantage les inégalités mondiales, en faisant reculer drastiquement l'accès à ces services, notamment dans les pays les plus pauvres et pour les populations les plus vulnérables et minorisées, au premier rang desquelles les femmes, les adolescentes et les filles.

Dans ce contexte, et afin de traduire en actes les priorités affichées et pouvoir évaluer leur accomplissement, cet amendement propose de rehausser les objectifs français en termes de lutte contre les inégalités sociales mondiales.

Cet amendement est issu de discussions avec Coordination Sud.